

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU sommaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 10/09/2015

L'an deux mille quinze et le 17 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GANDY Catherine	LEBON Claire
GIRAUD Alain		BORTOLOSO Erick
COTE Monique	DRUESNES Sandrine	MATHY Frédéric
GUICHARD Laurent	GALLOT Jean Michel,	

Absent excusé : CORMY Marc

1 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander les subventions pour la construction de la nouvelle station de traitement et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au présent dossier.

2 – CONSTRUCTION LOCAL POMPIERS

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre le projet, les bâtiments actuels ne sont plus du tout fonctionnel malgré le refus de subvention du Conseil Départemental.

3 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré Mr MORRIER de l'EPF. Cet organisme peut accompagner la commune dans la réalisation de ses projets d'aménagements en constituant des réserves foncières.

4 – SITE DES OIGNONS

Une mise en demeure a été transmise par voie d'un huissier de justice à la SCI De Monnet la Ville, propriétaire du bâtiment pour effectuer le déblaiement du site.

5 – LOI NOTRe et BAISSSE DES DOTATIONS

Suite à la loi NOTRe, la communauté de communes de Pont de Vaux devra se regrouper avec un autre EPCI.

De plus, l'AMF (Association des Maires de France) réagit face aux baisses de dotations et organise un rassemblement national le 19 septembre 2015.

6 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions), de verser au FSL une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant pour l'année 2015.

7 – VENTE DE POTEAUX GALVANISES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre les poteaux en acier galvanisé à 10 € l'unité récupérés suite au changement de candélabres.

8 – CONSOMMATIONS D'EAU

Un administré a eu une fuite avant compteur et demande un dégrèvement. La commune participera à la même hauteur que la SAUR.

De plus, la SAUR nous alerte sur de fortes consommations relevées sur plusieurs postes.

DIVERS

Logement de l'école : libre au 1^{er} novembre 2015.

Opérations Brioches : le samedi 3 octobre. Préparer une distribution boîtes aux lettres.

Affiché le